



AVIS DE COURSE

TROPHEE DE LA BAIE D'AIGUES MORTES

ALEPH CUP

26 mai 2019

Autorité organisatrice : Aleph Yacht Club

Avec la collaboration : du Yacht Club de La Grande Motte, du Cercle Nautique de Palavas et de la Société Nautique Grau du Roi Port Camargue.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020 (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales, les règlements fédéraux et les Instructions de Course de la régata.

2. PUBLICITE [DP]

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront le cas échéant être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum, norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux des classes L, R1, R2, R3, A, B, C et D du système à handicap HN Osiris Habitable.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au YCGM.





Dossier d'inscription disponible sur le site www.ycgm.fr avec paiement en ligne =>
<https://www.ycgm.fr/inscription-en-ligne.html>

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- en cas de licence journalière, celle-ci devra être accompagnée d'un certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Dossier d'inscription disponible sur le site www.ycgm.fr avec paiement en ligne =>
<https://www.ycgm.fr/inscription-en-ligne.html>

Jusqu'au samedi 25 mai 17 heures, les droits requis sont de 30 €
Le dimanche 26 mai le montant d'inscription à la régata sera de 45€

5. PROGRAMME

Dimanche 26 mai au YCGM

- 8h30-9h30 Confirmation des inscriptions et des équipages
Café-Thé - Brioche
- 9h30 Briefing équipage au YCGM
- 10h30 1^{er} signal d'avertissement
- 18h00 Remise des prix suivi d'un apéritif





6. INSTRUCTIONS DE COURSE

A disposition sur le site www.ycgm.fr à partir du 20 mai 2019. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits et/ou côtiers.

Le point de regroupement R sera situé approximativement : en 43°31,800 N et 04°03,600 E (dans le sud du grand travers).

8. CLASSEMENT

Définition des groupes de classes et de leur pavillon d'avertissement.

La flotte sera divisée en 2 groupes.

Les groupes seront identifiés comme suit :

GROUPE 1 – Flamme JAUNE : bateaux ayant un rating T/D < ou = + 5

GROUPE 2 – Flamme ROSE : bateaux ayant un rating T/D > + 5

Le classement des 5 premiers bateaux de chaque groupe sera utilisé pour attribuer le Trophée de la Baie au club totalisant le maximum de points, le bateau classé premier totalisant 5 points et le bateau classé cinquième totalisant 1 point.

- 8.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Pour les bateaux venant de l'extérieur, une place au port provisoire pourra être demandée au préalable à la Capitainerie du port de La Grande Motte – 04 67 56 50 06 - capitainerie@lagrandemotte.fr - (canal VHF 9).

Une franchise est consentie 1 semaine avant et une semaine après la régate.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.





12. PRIX

Trophées pour les 3 premiers de chaque classe.

Le Trophée de la Baie sera remis au club ayant le maximum de points.

Le vainqueur toutes classes remportera le Trophée Aleph Cup 2019, il y aura aussi des prix spéciaux pour le 2nd et le 3^{ème} au scratch.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT A L'IMAGE :

Les concurrents autorisent le YCGM et les partenaires de la régates à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le :

Yacht Club de La Grande Motte – Bâtiment Centre Nautique

Esplanade Jean Baumel

34280 LA GRANDE MOTTE

04 67 56 19 10

ycgm@ycgm.fr



